

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1462-2026

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 20 avril 2026, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1462-2026 relatif à la régie interne des séances du conseil, des rencontres préparatoires, des assemblées publiques de consultation, des comités et des commissions de la Ville de Granby abrogeant le Règlement numéro 0538-2015 concernant la régie interne des séances du conseil et des comités de la Ville de Granby ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 24 avril 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 24 avril 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 24 avril 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland